www.lalibre.be

Date: **03-03-2022**

Periodicity: **Continuous**

Journalist: **-**

Propriétaires, chasseurs et scouts se sont rassemblés pour les premières Assises de la Forêt en Wallonie

Frédéric Petit, Président de NTF, l'association des propriétaires ruraux privés de Wallonie. ©NTF

Cet espace de dialogue entre tous les acteurs de la filière doit mener à un programme à long terme.

Vendredi 25 février s'est tenue, à Namur, la première séance des Assises de la Forêt, portées par la ministre régionale de la Forêt, Céline Tellier (Ecolo) et le Service public de Wallonie (SPW) Agriculture. D'autres sont programmées dans les six mois à venir pour une concrétisation, sous forme d'un document, en 2023.

Conçues comme un espace de dialogue, elles associent l'ensemble des acteurs concernés par les questions de la forêt et de sa filière, des propriétaires et des entreprises de transformation du bois aux promeneurs, scouts, chasseurs, conservateurs de la nature… Ces Assises wallonnes répondent, bien que tardivement déjà, à la volonté européenne de réfléchir à un programme forestier, notamment en s'adaptant aux changements climatiques.

Afin de le mettre en place, chaque pays européen doit se positionner sur l'avenir de sa forêt. "Ce n'est pas un document facile à faire tant il brasse des préoccupations et sujets divers , convient Hugues Frère, directeur de l'ASBL Hout Info Bois, observateur de la première séance. Il fut question du green deal européen, de la biodiversité, de l'équilibre entre les différents organismes vivant dans la forêt, des changements climatiques - plus

rapides que l'évolution d'une forêt - et de leurs effets (trois millions de mètres cubes atteints du scolyte ces quatre dernières années, par exemple), de la valorisation du bois, des adaptations auxquelles la filière bois va devoir se soumettre, du développement économique de la forêt, de ses dimensions sociales et récréatives, des responsabilités et enjeux des propriétaires, mais aussi de celles des usagers. L'an dernier, les forêts wallonnes ont vu passer quelque huit millions de personnes. Ce n'est pas rien, sachant que Pairi Daiza, attraction n°1 de la Région, en a accueilli deux millions !"

Un héritage qui passe de génération en génération

La responsabilité des propriétaires, justement, Philippe de Wouters, directeur de la Société royale forestière de Belgique, l'a positionnée sur la durée lors de son intervention, dans le cadre de la thématique "Propriétaires, entre responsabilité et passion". "J'ai souhaité mettre en avant l'importance de l'héritage que représente une forêt quand on la reçoit ou qu'on l'achète, dit-il, car c'est un patrimoine dont l'existence est plus longue que la vie humaine. Chaque génération de propriétaires est un maillon qui doit lui appliquer une gestion. Chacune récolte ce que la précédente a préparé, le bon comme le moins bon, et prépare l'avenir pour la suivante."

Le propriétaire, gestionnaire et observateur qu'il est reste toutefois très humble par rapport à ce patrimoine immobilier à faire fructifier. "Il y a des attentes sociétales très fortes sur la forêt et les Assises l'attestent , insiste Philippe de Wouters. Elle peut rendre de nombreux services, mais il faut lui laisser le temps. Et accepter ses imperfections. Aucune partie de forêt, aucune parcelle, n'est parfaite pour répondre à toutes les attentes de la société.

Si la production de bois est un élément capital - "le seul revenu sur lequel on peut compter" - qui paie les frais et assure l'équilibre financier, elle ne peut suffire. "La rentabilité d'une forêt est faible, insiste Philippe de Wouters, qui doit être compensée par un plaisir." Plaisirs de gestion, de promenades, d'observation…

Trois questions à Frédéric Petit

1. En tant que représentant des propriétaires de forêts, qu'attendez-vous des Assises de la Forêt ?

Avant tout, que notre voix soit entendue (sourire). Ensuite, que l'on n'oublie pas qu'une forêt doit être diversifiée, saine et durable, mais aussi productive et rentable. Nous avons, comme d'autres, certaines inquiétudes quant à l'état général de la forêt, lié au climat, aux parasites… Des mesures doivent être prises en matière de recherches, d'incitation au reboisement. Mais en gardant en tête qu'il s'agit d'un patrimoine et que leurs propriétaires, tant privés que publics d'ailleurs, ont besoin du produit de la vente du bois. Il ne doit pas disparaître.

2. D'autres attentes, voire d'autres thèmes ?

Ils sont plus accessoires mais pas anodins. D'une part, que l'on garde le caractère privé des propriétés. Sous prétexte que la nature est à tout le monde, le droit de propriété risque d'être bafoué. L'accès ne peut être libre. Il doit être balisé. D'autre part, NTF demande qu'on évite de tomber dans des excès de mesures de protection et de préservation de la biodiversité. On voit mal un renforcement de Natura 2000, par exemple, qui multiplie les contraintes sur la gestion des forêts. La législation actuelle est suffisante. On peut encourager l'adhésion libre à des contraintes supplémentaires, mais non les imposer. Quand bien même y aurait-il des compensations ou indemnités. Natura 2000 a été décrétée en catastrophe en Wallonie fin 2001 sans concertation avec les propriétaires. Il ne faudrait pas que cela recommence.

3. Certains propriétaires sont chasseurs ou louent leurs forêts à des chasseurs. Ce sujet concerne-t-il aussi NTF ?

C'est plutôt aux fédérations de chasseurs comme le Royal Saint-Hubert Club de Belgique de s'y pencher. Même si nous avons quand même un souhait de rétablir, à certains endroits, un équilibre forêt/gibier pour préserver la forêt.

Frédéric Petit, Président de NTF, l'association des propriétaires ruraux privés de Wallonie. ©NTF